



## Opération PAVILLON TROPICAL 3.0

---

### *Règlement Particulier d'Appel à candidatures*

### **CONSTRUCTION DE LOGEMENTS CLE EN MAIN**

**Date et heure limites de remise des offres :**  
**Se référer au site [www.fsh.nc](http://www.fsh.nc)**  
**Rubrique « Appels d'offres »**

## ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES

### 1.1 Objet

Le Fonds Social de l'Habitat, lance un appel à candidatures en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour la construction « clé en main » de logements individuels type, sur les quatre communes du Grand Nouméa.

La prestation de construction « clé en main » englobe notamment :

- L'analyse du site mis à disposition par le FSH en vue d'établir les demandes d'autorisations administratives nécessaires (permis de construire notamment)
- L'analyse des études préliminaires en vue de chiffrer les coûts non inclus au prix de la construction tels que Terrassements, VRD, fondations spéciales, etc., sur la base d'un bordereau de prix unitaires.
- La réalisation de l'intégralité des travaux commandés et des démarches administratives associés au chantier
- Le raccordement aux réseaux et la mise en service eau et électricité
- L'obtention des conformités
- La livraison du dossier des ouvrages exécutés

Le pavillon tropical 3.0 sera précisément défini dans un cahier des charges spécifique qui sera fourni aux candidats retenus.

Il est néanmoins d'ores et déjà précisé que :

- La construction sera nécessairement intégralement en maçonnerie (béton, aggro), y compris au niveau des cloisons intérieures.
- Les typologies de logement s'étendront du F3 au F5.
- Les constructions type seront de plain-pied et en duplex et devront pouvoir être jumelées.

Le volume indicatif est de 30 logements minimums sur une période de 3 ans.

Ce volume dépend du nombre d'attributaires final et pourra donc être ramené à 15 si 2 attributaires étaient désignés.

### 1.2 Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel à candidature peut être consulté et retiré sur le site internet : <https://www.fsh.nc/appels-offres/>

Il est demandé aux entreprises qui retirent les fichiers numériques sur le site [www.fsh.nc](http://www.fsh.nc) d'envoyer un courriel à l'attention de Nicolas Lemaire, [nlemaire@fsh.nc](mailto:nlemaire@fsh.nc), mentionnant en « objet » l'intitulé du nom de l'opération, sans autre formalité : Ex : **Pavillon Tropical 3.0**

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des entreprises qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel à candidature.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

### 2.1 Mode de passation

Appel d'offres restreint après appel à candidatures public.

Phase 1 : présent appel à candidatures en vue de retenir 3 à 4 candidats

Phase 2 : Consultation restreinte aux candidats retenus sur la base d'un DCE fourni par le FSH et attribution au(x) constructeur(s) mieux-disant(s).

### 2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé de travaux définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec ses amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

### 2.3 Qualification des entreprises candidates, nombre de salariés et cotisations CAFAT

Le présent appel à candidatures n'est ouvert qu'aux entreprises générales avec éventuels sous-traitants agréés.

L'entrepreneur général devra justifier de :

- Au moins 8 (huit) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 800 000 F CFP
- Ses cotisations CAFAT à jour ou justifier d'un plan d'étalement de sa dette

L'entrepreneur devra également faire connaître sa situation quant à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de sa soumission.

### ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

#### 3.1 Contenu des offres

**Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces infra, seront rejetées systématiquement.**

**La présentation se fera sous une enveloppe unique cachetée.**

L'enveloppe portera comme seule mention le texte suivant :

**« APPEL A CANDIDATURE - PAVILLON TROPICAL 3.0  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

**L'enveloppe contiendra :**

**Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.**

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint en annexe.**
2. Une attestation CAFAT mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé par l'entreprise.
3. Un mémoire technique qui devra obligatoirement comporter :
  - ✓ La liste des sous-traitants que l'entreprise se propose d'employer, avec la définition exacte des travaux qu'ils auront à exécuter.
  - ✓ Un état général des moyens humains et un état des moyens en matériel que l'entreprise projette d'utiliser pour l'exécution des travaux.
  - ✓ Les curriculums vitae des personnels que l'entreprise envisage d'affecter au suivi des projets (études, autorisations administratives et réalisation de chantier)
  - ✓ Le plan de charge de l'entreprise
  - ✓ Les références techniques similaires des travaux réalisés depuis trois ans (avec mention du Maître de l'Ouvrage, du lieu, du volume des travaux et du coût au logement). Des plans et photos permettant d'apprécier lesdites références sont souhaités.
  - ✓ Le chiffre d'affaires réalisé sur les trois dernières années
  - ✓ Copie des éventuels certificats de qualification ou certification (QUALIBAT, ISO 9001, etc.).
  - ✓ La cotation IEOM

Le candidat devra obligatoirement fournir les pièces ci-dessus en un seul exemplaire papier et un exemplaire numérique

### ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES

#### 4.1 Critères et pondération

Pour déterminer les candidatures correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères de pondération ci-dessous, lesquels demeurent un outil d'aide à la décision de cette dernière sans l'engager définitivement.

CRITERES	PONDERATION
<b>1 - Les qualités, capacités et compétences</b>	<b>50</b>
1.1 Procédé de construction	10
1.2 Prestations sous-traitées et liste de sous-traitants	10
1.3 Moyens matériels	10
1.4 Qualification et compétence du personnel	10
1.5 Chiffres d'affaires, qualifications, garantie de bonne tenue du marché (Santé financière, situation au regard des cotisations CAFAT)	10
<b>2 - Les références</b>	<b>40</b>
2.1 Références de Travaux similaires	20
2.2 Coût global des opérations et coût au logement	20
<b>Précision complémentaire</b>	<b>10</b>
Le plan de charge	10
Qualité et conformité du dossier de candidatures	10

#### ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

<b>Fonds Social de l'Habitat</b> Direction Technique 1, rue de la Somme Immeuble Le Jules Ferry - 1 <sup>er</sup> étage - NOUMEA
---

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

<b>Madame la Directrice Générale du Fonds Social de l'Habitat</b> 1, rue de la Somme - Immeuble Jules FERRY B.P. 3887 - 98846 NOUMEA CEDEX
--

**Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FSH/FCH au plus tard à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : [www.fsh.nc](http://www.fsh.nc) rubrique « Appel d'offres ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

## ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à :

**Gabrielle DEMERS**  
[gdemers@fsh.nc](mailto:gdemers@fsh.nc)

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à candidatures.